

PERSONNEL

Création d'un poste de technicien supérieur territorial par suppression d'un poste de contrôleur territorial de travaux

EXPOSE DES MOTIFS

Un contrôleur de travaux du service entretien des espaces publics est inscrit, après réussite au concours, sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien supérieur.

Aussi, afin de procéder à sa nomination, je propose la création d'un poste de technicien supérieur par suppression d'un poste de contrôleur territorial de travaux.

Date d'effet : 1^{er} avril 2006.

Coût annuel du poste supprimé : 28 471.00 €

Coût annuel du poste créé : 31 034.00 €

PERSONNEL

Création d'un poste de technicien supérieur territorial par suppression d'un poste de contrôleur territorial de travaux

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu les décrets n°95-29 du 10 janvier 1995 modifié et n° 95-952 du 25 août 1995 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des techniciens supérieurs et des contrôleurs de travaux,

vu ses délibérations du 22 mai 2003 et du 17 février 2005 fixant respectivement l'effectif des emplois des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs,

vu l'avis du Comité Technique Paritaire dans sa séance du 22 février 2006,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

vu le budget communal

DELIBERE
unanimité

ARTICLE 1 : DECIDE, avec effet au 1^{er} avril 2006, la création d'un poste de technicien supérieur territorial par suppression d'un poste de contrôleur territorial de travaux.

ARTICLE 2 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

EMPLOI	Ancien effectif	Nouvel effectif
Contrôleurs de travaux	13	12
Techniciens supérieurs	19	20

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget communal, chapitre 12.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 MARS 2006